Chronique Théâtrale

« L'AVARE », « LES PRECIEUSES RIDICULES »

Les matinées classiques organisées par M. Pierre Bertin, de l'Odéon, avec le concours d'artistes appartenant à ce théâtre, obtiennent un succès de plus en plus grand.

Qui donc disait jadis, que les spectacles d'art avaient peu de succès à Lille. C'est tout le contraire, donnez de belles œuvres avec de bons artistes, et le public lillois se rendra en foule à vos représentations. Je n'en veux pour preuve que le succès des dernières représentations de « Werther », de « L'Aventurière », données au au Théâtre municipal, ou celui des Matinées classiques organisées par M. P. Bertin.

Je n'ai certes pas la prétention, en cette courte chronique, de vous découvrir la beauté sublime des œuvres immortelles de Molière. Il faut bien convenir qu'à côté de ce théâtre, qui prend ses racines jusqu'au tréfonds de l'Humanité, invariable à travers les siècles, les œuvres de nos dramaturges contemporains font bien piètre figure.

Molière reste le Maître unique et incomparable. Risquez-vous donc à jouer une œuvre contemporaine, à côté d'un de ses chefs-d'œuvres, et vous vous rendrez compte alors combien notre théâtre est superficiel, écrit en quelque sorte à fleur de peau.

A côté de Molière, rien ne tient, tout se disloque. « Les Précieuses Ridicules », œuvre si gaie sous sa forme satyrique, et « L'Avare », ce chef-d'œuvre de psychologie profonde, nous furent hier joués superbement par MM. P. Bertin, H. Coste, Drain, Corne, Saint-Ober, Plaisant, et Mlle Bouvard, à la diction verveuse, mordante, précise, est une remarquable comédienne, de même que MMmes Mad. Andrée, et Revlda, adroites interprètes.

Au-dessus de tous, M. Maxime Léry se prouva artiste génial, tant par sa façon si drôle de jouer le « Gorgibus » des « Précieuses Ridicules », que par la terrible satyre de l'avare, type qu'il nous donna dans le personnage de « Harpagon », dans « L'Avare ». Voilà, certes, un des plus remarquables comédiens de l'heure présente. Formulons, en terminant, le vœu de le revoir souvent dans notre ville. V. B.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LAMBERSART

UNE AFFICHE ELECTORALE LACEREE

Une affiche électorale portant les noms des candidats socialistes aux élections législatives, et placardée sur un emplacement réservé à cet effet à l'entrée de l'avenue Becquart, a été hier en partie lacérée.

Nous espérons que M. Mathis, l'excellent commissaire de police de Lambersart, fera le nécessaire pour retrouver l'auteur de cette lacération et le déférer à la Justice compétente.

DUNKERQUE

VOL IMPORTANT. — Mme Jovenet, rue du Lion d'Or, a déposé plainte contre inconnu pour vol d'une boîte contenant divers bijoux, ainsi qu'une somme de 900 francs.

IL EMPORTAIT UN FUT DE MORUE. — Clerbout Georges a été arrêté par un agent, au moment où il transportait un fût de morue salée dont il ne pouvait indiquer ni la destination ni la provenance.

Bulletin Commercial

MARCHES DE WAZEMMES ET DE FIVES

Les apports venant des Halles ont été restreints. La pomme de terre plus rare, puisque les vendeurs ne sont pas satisfaits (?) On signale des arrivages importants de légumes à conserver, mais ces denrées arrivent à proximité des Halles... et disparaissent sans laisser de traces. Est-ce là la véritable cause du prix énorme exigé pour un choux-fleur, qualité très moyenne, soit 4 fr. à 4,50 la pièce ? L'animation habituelle a fait défaut, le mauvais temps ayant éloigné la clientèle.

Les beurres conservent les hauts prix. Les marchés forains ont été plus réduits, les approvisionnements en vêtements d'hiver sont encore rares. Les marchands de chaussures, eux, sont très nombreux.

A WAZEMMES

Marchés calmes. Bon approvisionnement, suffisant pour la demande peu active. Le marché forain n'avait pas son contingent habituel de vendeurs. Ci-dessous les prix relevés pour les denrées mises en vente :

Légumes. — Pommes de terre : chair jaune, 0,38 le kilo; chair blanche, 0,27 le kilo. — Carottes, 0,25 le kilo. — Poireaux, 0,50 la botte. — Citrouille, 0,20 le kilo. — Haricots, 0,80 le kilo. — Tomates, 0,70 le kilo. — Oignons frais, 0,40 le kilo. — Choux, 0,30 pièce. — Navets, 0,60 la botte. — Salades : endives, Scarolles, 0,20 pièce. — Choux rouges, 1,25 pièce.

Fruits et Primeurs. — Noix fraîche, 4 fr. le kilo. — Pêches, néant. — Raisins, 1,50 le kilo.

Beurres et Œufs. — Beurre, 15 fr. le kilo. — Margarine, 6,50 le kilo. — Œufs, 0,65 à 0,70 pièce.

Fromages. — Camembert, 1,25 à 2 fr. pièce. — Brie, 10 fr. le kilo.

Viandes. — Triperie et basse boucherie exclusivement : tête de mouton 2,40 pièce. — Pieds de mouton, néant.

SPORTS

FOOTBALL

Remise du match Ligue du Nord-Entente Bruxelloise

Le mardi 11 novembre, anniversaire de l'armistice, n'étant pas férié, comme l'escomptaient les dirigeants belges de Football-Association, la rencontre Ligue du Nord-Entente Bruxelloise est remise à une date ultérieure.

PRINTANIA
.... 5, RUE D'AMIENS, 5 ....
Du vendredi 7 au jeudi 13 novembre
:: :: :: VERMICEL artiste peintre, comique :: :: ::
Les Deux Routes drame en 4 parties
CHANSONS FILMÉES
Femme d'esprit comédie sentim. en 5 p. avec Miss KANE
Tous les jours deux séances 3 h. et 8 h.

OMNIA PATHÉ
— RUE ESQUERMOISE et RUE DE PAS —
Tous les soirs, représentation à 8 h.— Tous les jours (sauf le vendredi, matinée à 4 h.

Hippodrome Lillois
GRAND CIRQUE Parisien
Tous les soirs, à 8 h. 1/2
GRANDE REPRÉSENTATION
Jeudis, Dimanches et Fêtes
MATINÉES à TROIS HEURES
Tous les Vendredis, SOIRÉE de GALA
Changement de Programme

THÉATRE DE L'UNION
Car C. RUE D'ARRAS Car V.
Tous les jours, en Soirée, à 7 h. 1/2.
En Matinées, Dimanches, Jeudis et Fêtes, à 2 h. 1/2.
— LES PLUS BEAUX FILMS —
Cette semaine, Spectacle extraordinaire

La Vie Ouvrière

SYNDICATS

DANS LE TEXTILE

Une très importante réunion des ouvriers et ouvrières des tissages et préparations, s'est tenue hier matin, à la Bourse du Travail, sous la présidence du camarade Vandenberghe.

Huit cents ouvriers avaient répondu à l'appel du Syndicat.

La réunion, à laquelle participaient les camarades Huyghe, délégué départemental ; Descamps, et Bauche, secrétaire du Syndicat, et les délégués de la Commission mixte, fut particulièrement intéressante.

On se rappelle les difficultés opposées à l'acceptation des revendications syndicales. Jusqu'à la dernière minute, les patrons s'étaient opposés au tarif et aux conditions de travail revendiqués par les ouvriers.

A la veille même de tomber d'accord par une brusque et incompréhensible volte-face, ils avaient tout d'un coup refusé de signer le contrat si laborieusement élaboré. Enfin, après des discussions très serrées, et un travail considérable de la Commission mixte, une entente a réussi néanmoins à se faire, et c'est cet accord que les délégués soumettaient hier au vote de l'assemblée générale.

A l'unanimité des ouvriers présents, l'ordre du jour suivant a été adopté :

« Les ouvriers et ouvrières des tissages, réunis au nombre de 800, salle de la Bourse du Travail, le 9 novembre 1919, à dix heures du matin, sous la présidence de Vandenberghe, assisté de tous les membres de la Commission mixte.

Après avoir entendu les camarades Huyghe, Descamps et Bauche, décident d'accepter le contrat élaboré par la Commission mixte, relatif au salaire, et se rallient au texte de la convention de Roubaix, en ce qui concerne les rapports intersyndicaux ;

En conséquence, décident de continuer le travail, mais estiment qu'il y a lieu pour les deux parties d'avoir le souci de faire insérer ce contrat dans la Presse ;

S'engagent à se grouper de plus en plus autour du Syndicat, organisme sauvegardant outre le salaire basé sur le coût de la vie, mais en même temps la dignité ouvrière ;

Remercient la Commission mixte du dévouement qu'elle a apporté par l'élaboration du contrat, espèrent qu'elle continuera avec la même énergie ;

Se séparent au cri de « Vive la Fédération nationale ouvrière ! »

A l'issue de la réunion une quête a été faite en faveur des grévistes.

LA GREVE DE L'AMEUBLEMENT

A la suite de la réunion mixte de samedi soir, au cours de laquelle les patrons avaient offert 2 fr. 40 de l'heure, prix minimum, avec contrat d'un an, une assemblée générale des grévistes s'était réunie hier, à 10 heures au siège du Syndicat. A l'unanimité, les grévistes ont décidé de maintenir la base de 2 fr. 50. En conséquence, le secrétaire général du Syndicat a adressé aux patrons la lettre suivante :

« Monsieur Wiart, Président du Syndicat des Patrons de l'Ameublement de Lille.

« Monsieur,

« Les grévistes de l'ébénisterie et du siège, réunis ce jour, n'ont pas cru pouvoir accepter la proposition des patrons de 2 fr. 40 de l'heure.

« Ils maintiennent les 2 fr. 50 pour les ouvriers qualifiés ; 1 fr. 80 pour les manœuvres ; 2 fr. 25 pour les cireurs ne sachant pas vernir ; 1fr. 50 pour les jeunes gens de 16 à 18 ans.

« Ces prix comme minimum de salaire.

« Ce barême est pour prendre date du jour de la reprise du travail et se terminera le 31 octobre 1920.

« Veuillez, Monsieur le Président, agréer nos sincères salutations.

« Le Secrétaire général : BONDUES. »

La grève continue donc pour les maisons qui n'ont pas accepté ces conditions.

Les grévistes se réuniront ce matin, à 10 heures, dans la salle de la Bourse du Travail. A l'issue de la réunion, l'indemnité de grève prélevée sur les sommes versées par leurs camarades qui travaillent leur sera remise.

AVIS IMPORTANT DE LA FEDERATION DES FONCTIONNAIRES DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT ET DES COMMUNES DU NORD.

Les fonctionnaires mobilisés, dont les familles privées d'allocations militaires ont été réduites à solliciter des avances des Administrations, sont invités à adresser d'urgence à leurs Syndicats respectifs une demande d'allocation pour le temps légalement dû.

Les secrétaires des Syndicats sont priés d'adresser l'ensemble des demandes avec double état récapitulatif, à la secrétaire générale de la Fédération.

Le bureau de la Fédération remettra le bloc aux autorités compétentes.

Par ordre : La Secrétaire générale, J. DEGHILAGE.

SYNDICAT DES EMPLOYES DE COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE LILLE ET ENVIRONS, 28, RUE DE FIVES.

CHEZ LES EMPLOYES DE L'USINE DE FIVES. — Les employés de toutes catégories travaillant à Compagnie de Fives-Lille, réunis en assemblée générale le samedi 8 novembre, au siège de leur section, 1, rue Aristote ;

Après avoir entendu l'exposé des démarches faites à la direction générale à Paris et pris connaissance de la situation actuelle ;

Enregistrent les intentions bienveillantes du directeur général et les bonnes dispositions de M. Garnier, se déclarant prêt à recevoir une délégation de son personnel ;

Décident :

D'adresser au directeur local une lettre pour demander que la délégation puisse être entendue par lui, relativement au non-relèvement des traitements d'employés de certains services.

Pour et par ordre de la Section :
Le secrétaire général : A. RAUX.

SYNDICAT DES OUVRIERS PATISSIERS DU NORD

Les ouvriers pâtissiers se sont réunis hier, à leur siège, 60, rue des Arts, sous la présidence de Jules Becquart, qu'assistaient Deu François et Loui Joseph.

Fricheul, qui prit le premier la parole, exposa la question syndicale et l'importance vitale pour les ouvriers de se syndiquer.

Il fit ressortir combien les deux vertus syndicalistes « Solidarité et Abnégation » apportaient de force aux revendications ouvrières, et l'importance qu'il y avait pour tous de dédaigner des avantages momentanés qui, inégalement répartis, pouvaient compromettre l'œuvre commune.

Mullier fit un exposé de la situation économique et de l'action syndicale.

En fin de réunion, les délégués ont été nommés, et il fut décidé d'écrire à M. l'Inspecteur du Travail pour lui demander d'intervenir auprès des patrons pâtissiers biscuitiers, en vue de la création d'une Commission mixte.

La séance fut ensuite levée au cri de « Solidarité et Union syndicale ».

Le Secrétaire : DEU François.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE DE LILLE ET ENVIRONS

Les camarades ayant chômé par suite des grèves du gaz et du bâtiment, se trouvant dans les conditions prévues par le règlement, sont avisés qu'ils doivent se présenter au bureau du syndicat rue de Fives, 28 (premier étage), le lundi 10 novembre 1919, de 5 à 8 heures du soir, pour toucher l'indemnité qui leur revient.

Le secrétaire : Th. DEVERNAY.

SYNDICAT DES TRANSPORTS

Les camarades étant inscrits au Syndicat des Transports ayant été en grève avec le bâtiment, sont priés de passer chez le trésorier, 3, place Vanhœnacker. Moulins-Lille; se munir de sa carte confédérale.

Le secrétaire, H. LOBERT.

:: Convocations ::

AUJOURD'HUI

SYNDICAT DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

Lundi, 10 novembre, à 5 h. 30, réunion pour tous les ouvriers plombiers et monteurs des Compagnies du Gaz, rue des Sarrazins, 96. Les ouvriers de la Compagnie Continentale devront assister à cette réunion. Présence indispensable.

Pour les ouvriers litiers. — Lundi 10 novembre à 6 heures 30, assemblée pour tous, rue de la Clef, 32, tous devront assister à cette réunion.

SYNDICAT DE LA CARROSSERIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Le Syndicat de la Carrosserie fait appel à tous ses membres pour assister à la réunion qui aura lieu le lundi 10 novembre, à 5 heures 30 précises, à la Ville de Bruxelles, rue du Molinel, 19.

Ordre du jour très important. Présence indispensable.

Le Secrétaire : VERCAMPT.

SYNDICAT DE LA CHAPELLERIE ET DE LA CASQUETTERIE DE LILLE ET ENVIRONS. — Réunion générale le lundi 10 novembre, à 6 heures 30, au siège, 186 bis, rue de Paris, petite salle du **Réveil du Nord**.

BENOIT.

DANS LA BANQUE

GROUPE DES GARÇONS DE RECETTE. — Réunion de soir **des délégués de toutes banques**, à 7 heures, au siège, 28, rue de Fives. Présence indispensable.

Le secrétaire général : RAUX.

MARDI

SYNDICAT DU BATIMENT

Section des charpentiers, menuisiers. — Mardi 11 novembre assemblée pour tous les ouvriers de la section à 6 h. 30, salle de l'estaminet de la Ville de Bruxelles, rue du Molinel. Présence indispensable.

SYNDICAT DE LA METALLURGIE

— Réunion des membres de l'ancienne commission du syndicat des mouleurs, mardi, 11 novembre 1919, à 7 heures du soir, à l'Union de Lille, rue d'Arras, 147. Urgence.

SECTION DES ELECTRICIENS. — Mardi 11 novembre 1919, à 6 heures du soir, salle de la Bourse du Travail, rue de Paris, 186 bis, assemblée générale. Ordre du jour : Décisions à prendre concernant les revendications.

Le Secrétaire : Th. DEVERNAY.

MERCREDI

SYNDICAT DU BATIMENT

Mercredi 12 novembre, assemblée du Conseil Syndical du Bâtiment, à 6 h. 30, au siège rue de la Clef, 32.

JEUDI

SYNDICAT DU BATIMENT

Maçons. — Assemblée générale jeudi 13 novembre, à 6 heures, à la Bourse du Travail.

Section des peintres et vitriers. — Jeudi 13 novembre, à 6 heures réunion pour tous les ouvriers peintres et vitriers au siège rue de la Clef, 32. Présence indispensable.

MARTIN.

EMPLOYES DES GALERIES LILLOISES. — Réunion générale des employés (des deux sexes) travaillant aux Galeries Lilloises **jeudi 13 novembre, à 7 heures précises**, au Café-Bar de l'Echo (1er étage) Grand'Place.

Ordre du jour important. Présence indispensable.

PARTI SOCIALISTE

A LA MADELEINE

A PROPOS DES DISTRIBUTIONS

La Section madeleinoise du Parti Socialiste adresse à M. le Maire de La Madeleine la lettre suivante :

« Monsieur le Maire,

En réponse à votre honorée du 4 courant, nous avons l'honneur de vous faire connaître que la petite enquête à laquelle nous nous sommes livrés est encore incomplète (vous n'ignorez pas les difficultés que nous rencontrons) et nous craindrions de faire quelque omission regrettable. Ce que nous avons voulu, c'est aller vite, et éviter que ces distributions continuent et avivent encore la rumeur publique.

Toutefois, permettez-nous de vous dire que mieux que nous vous êtes placé pour être renseigné : vos services sont plus compétents que les nôtres ; qu'il vous suffira de consulter les livres d'entrées et de sorties pour vous rendre compte de suite que ce que nous avançons n'est pas inventé pour les besoins de notre cause.

Nous sommes moins entraînés par un but de délation que par un souci de justice et d'égalité dans les répartitions.

Nous vous prions d'agréer, M. le Maire, l'assurance de notre profonde considération.

Pour la Section du Parti Socialiste, et par ordre :

C. DESQUIENS, secrétaire ».

A MARQUETTE

LA REUNION DE DIMANCHE

Splendide manifestation de foi socialiste.

Enfin libérée de l'oppression que faisait peser sur elle une réaction dictatoriale, la population s'est portée, hier, en foule, à la réunion publique organisée par le Parti Socialiste.

Présidée par le citoyen Leroy Florisse, la réunion fut tout simplement magnifique. La salle était trop petite pour contenir les militants qui avaient répondu en foule à l'appel des organisateurs.

Les camarades Bondues et Dubled, qui apportaient aux habitants de Marquette la bonne parole socialiste, furent ovationnés par l'assemblée enthousiaste.

A l'unanimité, les militants ont pris l'engagement formel de voter non seulement en bloc aux élections législatives pour la liste socialiste, mais de planter le drapeau rouge sur la mairie de Marquette, aux élections municipales.

A WAMBRECHIES

MAGNIFIQUE CONFERENCE POLITIQUE. — La journée d'hier a été une bonne journée pour le Parti socialiste. Cinq cents électeurs se pressaient dans la salle Cornil et sur la Place pour entendre les vaillants orateurs du Parti : Bondues et Dubled. Ils ont décidé, par acclamations, de faire triompher aux élections législatives municipales et cantonale la liste du Parti socialiste.

A SECLIN

REUNION PUBLIQUE

Dimanche, la section du P. S. a organisé une réunion publique et contradictoire, dans la salle du Gymnase.

La réunion, présidée par le citoyen Reynaud qu'assistaient Henri Delfosse et Jules Delahaye, fut absolument remarquable.

Le président, prenant le premier la parole, fit d'abord l'exposé des luttes soutenues par le Parti Socialiste. Contrairement à ce qui s'était passé au cours de la réunion organisée par les adversaires du Parti Socialiste, il informa l'assemblée que la parole serait donnée à tous les contradicteurs qui en feraient la demande.

Après le président, le citoyen Parsy prit à son tour la parole. Il fit l'analyse des trois listes en présence, montra l'insuffisance des réactionnaires qui n'ont même pas pu réunir 23 candidats. Il traita enfin la question du bolchevisme, puis fit un pressant appel à la classe ouvrière, seule susceptible de réorganiser le pays que la classe bourgeoise a conduit à la faillite et à la ruine.

Le citoyen Lebas, prenant à son tour la parole, rappelle la situation du Parti en 1914. Il montra tout le travail fait par les vieux militants du Parti et il cita l'exemple du citoyen Ragheboom.

Il conclut : « Vous couronnerez leur œuvre en faisant triompher dimanche, la liste du Parti ».

Lorsque les applaudissements se furent tus, le président mit aux voix l'ordre du jour suivant, qui fut voté à l'unanimité :

« Les camarades électeurs du canton de Seclin, réunis ce jour, après avoir entendu les orateurs du Parti, affirment leur volonté de faire triompher la liste socialiste, seule capable de sauver le pays de la situation critique dans laquelle les partis bourgeois l'ont placé ».

La séance fut levée aux cris de : Vive l'organisation ouvrière ! Vive le Parti Socialiste !

A l'issue de cette magnifique réunion, la commission cantonale s'est assemblée chez le citoyen Vercamen, sous la présidence des camarades Pierpont et Hentgès.

A SAINGHIN-EN-MELANTOIS

LES ELECTIONS MUNICIPALES

La Section du Parti Socialiste s'est réunie le 6 courant, au siège, sous la présidence de Massé Ernest.

Cette importante réunion, qui a groupé tous les éléments socialistes, fait présager les plus heureux résultats pour les élections prochaines. Les adhérents qui avaient répondu nombreux à l'appel du Comité, se sont engagés à faire toute la propagande nécessaire pour faire triompher aux prochaines élections les candidats du Parti.

En fin de réunion, l'ordre du jour suivant a été voté à l'unanimité :

« La Section du Parti Socialiste de Sainghin-en-Mélantois, réunie au complet, sous la présidence du camarade Massé Ernest, après avoir entendu lecture des déclarations et comptes du secrétaire, vote l'ensemble de la liste des candidats socialistes pour les élections municipales, et leur donne mandat de défendre la République sociale le 30 novembre prochain ».

LISTE DES CANDIDATS :

Massé Ernest, menuisier, ancien combattant, mutilé de guerre — Massé Prudent, cheminot — Hoyaux Désiré, ouvrier agricole — Sion Alfred, ouvrier métallurgiste, ancien combattant — Narguet Henri, cheminot — Delannoy Denis, menuisier, ancien combattant — Darius René, cheminot, ancien combattant — Deplenne Jean-Baptiste, cheminot — Renard Louis, tonnelier, ancien combattant — Hautecœur Victor, cheminot, ancien combattant — Massé Louis, ouvrier métallurgiste, ancien combattant — Hoyaux Jules, ouvrier métallurgiste, ancien combattant — Dhennin Géry, ouvrier agricole, ancien combattant — Massé Bernard, ouvrier métallurgiste — Quintard Albert, ouvrier tourneur, A. C., réformé de guerre — Defaut Victorien, cheminot.

Le Secrétaire : René DARTUS.

Rappel de Réunions, Manifestations et Conférences

AUJOURD'HUI

A HELLEMMES-MONS-EN-BARŒUL

REUNION PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE

Lundi, 10 novembre, à 7 heures du soir, salle de « Ma Campagne », 160, rue Faidherbe, à Hellemmes, sous la présidence du citoyen BARBEZ de Mons-en-Barœul, avec le concours des camarades L. TOURBIER, BRODEL, délégués de la fédération, et J. HENTGES, maire d'Hellemmes.

A MARCQ-EN-BARŒUL

Assemblée générale lundi 10 novembre 1919, à 6 heures 30 précises du soir, salle de l'Union, 47, rue Jean-Jaurès.

Ordre du jour : Adhésion. — Elections législatives. — Conférences. — Dispositions à prendre.

Le Secrétaire : HUYGHE.

* *

REUNION DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE lundi soir, 10 novembre, à 6 heures du soir, au siège, à l'Amicale.

Ordre du jour : Les Elections.

MARDI

A MARCQ-EN-BARŒUL

Mardi 11 novembre, à 6 heures 30 précises du soir, grande conférence publique et contradictoire salle de l'estaminet du Plouich, rue Pasteur, tenue par Delannoy Cornille, sous la présidence du camarade Cornille Edouard, assisté des camarades Lesschave et Van Vlanderen, candidats aux élections municipales.

Orateurs : Gaston WALLE, Albert EUGENE, Joseph HUYGHE, candidats aux élections municipales.

Ordre du jour : L'œuvre de la municipalité réactionnaire. — Le « Réveil Social », sa propagande. — Le Parti socialiste et les élections. — La Révolution russe. — Le Traité de Paix.

Les conseillers Monpays et Lopez sont invités à y assister.

La Section socialiste invite cordialement tous les habitants de cet important quartier à assister à la conférence qui promet d'être très intéressante.

Les conseillers auront-ils le courage de se présenter ?

Dans tous les cas, la parole leur sera donnée et ils seront écoutés en silence.

MERCREDI

SECTION MADELEINOISE. — Le mercredi 12 novembre 1919, à 8 heures du soir, salle du Coin d'Or, rue de Marquette, à Berkem, grande réunion publique et contradictoire, sous la présidence du citoyen C. Desquiens, secrétaire de la Section. — Orateurs : Rousseau Fernand, Eggermont, Lebreton, délégués de la Section.

Ordre du jour : Le Programme du Parti; Les Elections.

MUTUALITÉ

SECTION DES TAPISSIERS. — Réunion de « L'Amicale des Tapissiers », lundi 10 novembre, à 7 heures du soir, Porte de Paris.

Le Secrétaire : Alf. LECOMTE.

A ROUBAIX

PARTI SOCIALISTE
(Section Roubaisienne)

La section roubaisienne se réunira en assemblée générale mercredi 2 novembre, à 7 heures du soir, à la « Paix ».

NOTRE SERVICE DE RENSEIGNEMENTS

M. M. A. — Non, attendu qu'il s'agit d'un délit de droit commun.

M. R. V., Lille. — 1. Assistance aux femmes en couches. — 2. [illegible] couches : 84 francs plus, s'il y a lieu prime d'allaitement. — 2. Mutualité maternelle, rue Solférino, à Lille.

Petite brunette. — Aucune formalité puisque le délai de viduité est passé depuis longtemps. — 2. Aucune condition de résidence n'est exigée.

La Justice. — Avez-vous des charges de famille ? Si vous n'en avez pas, il est certain que la Commission arbitrale vous condamnera à payer et ce, parce que vous travaillez.

Q. A. — 1. Non, attendu que le décès de votre fils est antérieur à sa démobilisation. — 2. Non.

Un [illegible], D. [illegible] — Saisissez de la question la Commission arbitrale. Dans tous les cas, les sommes qui auraient pu être payées à tort viendront en déduction des termes à échoir.

R. V. A chacun son dû. — Vous avez droit au pécule, mais pas à l'indemnité de démobilisation. Pour le pécule, adressez une réclamation au commandant du dépôt du corps auquel appartenait votre mari.

Rosière ennuyée, L. D. 13. — Le propriétaire a le droit de vous augmenter, attendu que votre location est postérieure au 1er août 1914.

Rouquin d'Arcadie. — 77. — Oui, s'il n'est pas intervenu une décision de justice prononçant le divorce ou la séparation et indiquant dans quelles conditions vous pouvez voir votre enfant.

Lille, lecteur « Réveil du Nord ». — Il est regrettable que vous n'ayiez pas conclu un arrangement avec votre sœur avant de rentrer chez elle en mai dernier. Tâchez d'arriver à un arrangement amiable, car si vous allez en justice, il n'est pas du tout certain que vous obtiendrez satisfaction ; en tout cas, vous ne serez pas gêné de manger en frais plus que l'importance du litige.

Un bon Français. — Vous avez droit à une avance pour reconstitution du mobilier.

Un machiniste, 162. — C'est possible, attendu que la vente qui a été faite était régulière. Mais vous n'avez de chance de voir aboutir vos démarches qu'en vous entendant avec le détenteur actuel du meuble en question.

Deux impatients, D. B. 75. — Oui, mais notez que vous ne pouvez prétendre à ce rappel de secours que si vous étiez nécessiteux à l'époque considérée et si vous l'êtes encore actuellement ; dans ce cas écrivez au préfet, service des réfugiés, 2, rue Saint-Bernard, à Lille.

J. C. L., 1963. — 1. Votre compte nous paraît sensiblement exact. — 2. Non, attendu que votre réforme est antérieure à l'armistice.

Une femme qui veut savoir la vérité, 1822. — 1. Le propriétaire a droit de vous augmenter, attendu que s'il s'agit d'une location postérieure au 1er août 1914. — 2. Par contre, si vous payez, il est tenu de faire procéder aux réparations urgentes. — 3. En ce qui touche votre ancienne maison, vous pouvez y rentrer si vous n'avez pas résilié votre bail verbal, c'est-à-dire si vous n'avez pas prévenu votre propriétaire. — 4. Pour l'allocation militaire, du fait de votre fils, adressez une réclamation au président de la Commission d'appel à la préfecture.

W. J'attends. — Non, car vous ne comptez pas trois mois de service effectif pendant la guerre.

365. Un démobilisé dans l'embarras. — Vous devez la totalité de vos intérêts échus pendant la guerre, mais la Commission arbitrale des loyers pourra, sur votre demande, vous accorder d'importants délais pour vous permettre de vous libérer.

A. Va y voir. — Il n'est possible d'obtenir aucun rappel des secours de l'espèce pour la période d'occupation.

E. A. H. G. — Douai. — Vous pouvez demander une nouvelle avance. Procurez-vous une formule de demande à la mairie et envoyez votre demande à la sous-préfecture.

Bras de fer. — L'allocation n'est pas un droit. Elle ne peut être attribuée qu'autant que la situation de la famille est nécessiteuse, et que le mobilisé était réellement le soutien de sa famille. Que votre père adresse, s'il le juge à propos, une réclamation au président de la Commission d'appel, à la sous-préfecture.

B. T. H., 43. — 1. Vous pouvez tout au moins les réclamer. La commission d'appel appréciera. — 2. Faites une demande à la mairie, en indiquant vos charges de famille et vos ressources.

D. G. J. — Vous auriez dû demander à la sous-préfecture le remplacement en nature de votre cheval et de votre voiture. Ecrivez dans ce sens au sous-préfet.

Un désappointé 180-74. — 1. Non, ce droit a toujours été refusé jusqu'ici, mais le journal « Notre Camp », 66, rue Jean-Jacques Rousseau, à Paris, vient d'adresser au ministre de la Guerre, des réclamations pressantes en vue d'obtenir une indemnité de ce fait. — 2. Vous feriez bien d'adresser une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture en indiquant les renseignements que vous nous fournissez. — 3. Oui. Mais si la location est antérieure au 1er août 14, le locataire pourra toujours réclamer la prorogation de bail prévue par la loi du 9 mars 1918, ce qui rendra inopérante l'augmentation de loyer. — 4. Ils seront exonérés en totalité s'ils rentrent dans la catégorie des petits locataires.

C. H. — Vous ne pouvez réclamer le pécule qu'après avoir obtenu du Président du Tribunal civil une attestation établissant que vous avez en réalité toujours servi de mère à défunt. Procurez-vous cette pièce avant de faire constituer à la mairie le dossier de demande de pécule.

V. C. Au petit bonheur, 1903. — Nous vous rappelons que l'allocation militaire a été successivement fixée : pour les parts principales à 1,25, 1,50 et 1,75 par jour, et pour les majorations à 50 centimes, 1 fr., 1,25 ou 1,50, suivant la période considérée. — Quant au secours de 25 francs et de 10 francs, il s'agit des secours spéciaux alloués aux réfugiés et mandatés par le service spécial, 2, rue Saint-Bernard, à Lille.

P'tit' mains, L. A. 88. — Il n'existe pas de circulaire de ce genre. Il est d'ailleurs une règle toujours admise en matière de justice : c'est qu'en cas d'erreur, l'intéressé n'a pas d'indemnité à réclamer : il doit se contenter de son élargissement. Votre femme n'avait pas le droit de procéder à cette vente sans votre autorisation : Vous pouvez réclamer les objets vendus à charge néanmoins de rembourser la somme versée par les acheteurs.

Un homme qui aime bien lire son « Réveil » tous les jours. L. F. J. — 1. Oui, pendant un an à dater du jour de la naissance de l'enfant. — 2. Oui, faites une demande au préfet.

E. J. M. L. S. R. N. — Votre femme pouvait réclamer l'allocation militaire tout au moins pour votre enfant. Qu'elle adresse une réclamation à la sous-préfecture.

Pour leur soulager les méninges. — Cela tient peut-être au montant des pertes que vous avez subies. Vous conservez toutefois la latitude de faire une nouvelle demande d'avance.

L. B. R., 125. — Oui, mais il faudra produire à la mairie un certificat de disparition établi par le dépôt il y a moins d'un mois. Le certificat devra indiquer que le dépôt n'a reçu aucune nouvelle du disparu depuis le 15 septembre 1914.

L. G. D. S. — Votre femme peut prétendre à un rappel de secours pour la période pendant laquelle elle a été évacuée, si toutefois sa situation peut encore actuellement être considérée comme nécessiteuse. Dans ce cas, qu'elle adresse une demande de rappel au préfet service des Réfugiés.

Classe 93, N° 195. — 1. C'est au tribunal qu'il appartiendra de fixer l'indemnité à vous allouer. — 2. Non. — 3. Non, mais vous pourrez réclamer une indemnité spéciale du fait de la dépréciation causée au terrain par son morcellement.

M. B., 1896. — Vous pouvez demander à vous faire examiner en vue de l'attribution éventuelle d'une pension. Pour cela, demandez à la mairie de votre résidence d'établir la notice réglementaire, en double expédition, qui sera envoyée au directeur du service de santé, 25, Grande-Place, à Lille.

A. B. C., 28-37. — 1. Oui, mais la procédure sera beaucoup plus longue. — 2. Adressez-vous au président du Tribunal civil.

J. J. B., 9.77. — 1. La loi du 31 mars 1919 ne prévoit aucune déchéance dans ce cas.

Une réfugiée gênée, 1273. — Adressez une réclamation au président de la Commission d'appel à la préfecture en rappelant le numéro de votre certificat d'admission.

Un peut-être riche. — 1. Oui. — 2. C'est bien difficile, si vous n'avez pas la moindre idée sur la localité ou la province dans laquelle vous pouvez résider.

Sarrazine, 33-2. — 1. Oui, si on estime que cette profession vous procure des ressources suffisantes. — 2. Non, rien d'autre que l'assistance aux femmes en couches.

18, H. D. ennuyé. — 1. Vous pouvez réclamer conjointement avec votre sœur le pécule du fait du décès de votre frère : vous agirez en qualité d'héritiers de votre père puisque le décès de votre père est postérieur à celui de votre frère. — 2. Faites établir un dossier à la mairie.

C. F. S. — Il faut adresser votre demande au sous-intendant militaire chargé du 3e service, 18 rue Marais, à Lille, en indiquant, aussi exactement que possible, la date à laquelle vous avez reçu le mandat relatif au règlement de vos réquisitions.

24.331. — La Justice s'endort. — 1. L'allocation militaire n'est pas un droit absolu pour toutes les familles qui ont eu l'un des leurs mobilisé. Seules peuvent y prétendre les familles nécessiteuses, que la mobilisation a privées de leur soutien. — 2. Si vous remplissez ces conditions, faites établir un dossier à la mairie ; en cas de rejet de votre demande, adressez une réclamation au président de la Commission d'appel à la sous-préfecture.

Un incertain, B. S. — 1. Les personnes dont il s'agit paraissent, à notre point de vue, pouvoir réclamer l'allocation annuelle de 800 francs. En effet, elles ne pouvaient être inscrites en 1914 au rôle de l'impôt sur le revenu. — 2. Actuellement, les personnes en question ne paraissent pas non plus devoir figurer sur les rôles de l'impôt général sur le revenu, et ce, en raison du montant de leur revenu.

Une sœur ennuyée, C. M. — Vous pouvez réclamer le secours immédiat et le pécule (mais pas la pension) du fait du décès de vos deux frères à la condition toutefois d'obtenir de l'autorité judiciaire un acte établissant que vous avez en réalité servi de mère aux défunts. Ecrivez pour cela au président du tribunal civil. En possession de cette attestation, vous ferez établir les dossiers réglementaires de demande de secours immédiat et de pécule à la mairie de votre résidence.

J. D., carte syndicale, mineurs et assimilés, 2.681. — 1. Vous devez payer dès maintenant si vous possédez les ressources suffisantes. — 2. Il n'existe aucune prime de ce genre.

Merel, « Réveil du Nord ». — 1. Vous avez droit à des primes mensuelles de 20 francs si votre unité était endivisionnée ou considérée comme unité combattante. — 2. Non. — 3. Vous devez en effet cette mensualité et le mieux que vous pourriez faire serait de vous en acquitter sans délai.

Couturière ennuyée pour sa mère, N° 38. — Oui, elle peut prétendre à 800 francs par an, si elle est âgée de plus de 55 ans ou si elle est infirme. Elle doit faire constituer son dossier à la mairie, qui l'enverra à la sous-intendance, 18, rue Marais, à Lille.

Doigt qui sort de l'œil. — 1. Oui. — 2. Oui. — 3. Pour tout le monde. — 4. Pour 12 mois.

L. D. V. — Une bonne lectrice du « Réveil ». — Vous pouvez prétendre à l'allocation annuelle renouvelable d'ascendant du fait du décès de votre propre fils, bien qu'il fût marié ; mais vous n'y pouvez prétendre du fait de votre beau-fils. Le père de ce dernier peut réclamer un secours (qui sera d'ailleurs de minime importance) directement au ministère de la Guerre, et demander en même temps la médaille militaire pour son enfant.

D. D. G., 13. — Vous pouvez réclamer le bénéfice de l'allocation militaire, mais dépêchez-vous de faire établir un dossier de demande à la mairie, car ce régime doit prendre fin pour le 15 du mois prochain.

M. Je voudrais savoir, 200. — Le propriétaire ne peut vous empêcher de reprendre le mobilier qui vous appartient. En cas de difficulté, adressez-vous au juge de paix.

Les idées sont changées comme la santé

Il y a entre les dispositions morales et les dispositions de santé une grande relation. Dès que l'être physique est atteint dans son fonctionnement, il y a de suite répercussion sur le caractère, sur la manière d'être, se traduisant par une tendance à la mélancolie et aux idées noires, alors que celle qui se porte bien a le caractère enjoué, gai, rieur.

Mlle Marthe POULARD. (Cl. Boyer)

Mlle Poulard, de Bourg-de-Péage (Drôme), était dans cet état. La cause : une crise d'anémie. Voyez comment les choses se sont terminées.

« Depuis quelque temps, je souffrais d'une anémie tenace et déprimante, écrit-elle. Je me sentais si mal, j'avais une telle impression de faiblesse, que j'étais sujette aux idées noires et que je n'aurais fait que pleurer. On a essayé de tout pour changer cet état, de tout ce qui est préconisé en pareil cas, distractions, repos, vie au grand air. Rien n'y fit.

« Mes parents, enfin, décidèrent de me faire prendre les Pilules Pink. Le résultat obtenu a été plus que satisfaisant, puisqu'aujourd'hui, tous mes malaises ayant disparu, après un traitement relativement court, je me porte on ne peut mieux. »

Eh bien, il a suffi, pour tout transformer, pour tout changer, de quelques pilules. Les Pilules Pink ont apporté le sang qui faisait défaut. On sait qu'il est devenu proverbial de dire que les Pilules Pink donnent du sang avec chaque pilule. C'est pour cette raison qu'elles sont souveraines contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, les maux d'estomac, migraines, névralgies, douleurs, épuisement nerveux, troubles neurasthéniques.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt : Pharmacie Barret, 23, rue Ballu, Paris, 3 fr. 50 la boîte; 17 fr. 50 les six boîtes franco, plus 0 fr. 40 de timbre-taxe par boîte. 705

H. P. A. — La loi du 21 juin 1919 n'est pas encore mise en application. Il faut encore attendre ; vous n'êtes d'ailleurs pas seul dans ce cas. Nous ne pouvons encore vous dire quels seront vos droits si vous donnez suite à vos projets.

Un ancien du 3e, A. B. C. — Il faut adresser une réclamation au sous-secrétaire d'Etat de l'administration de la guerre, 10, rue Saint-Dominique, à Paris, exposant nettement les faits comme vous nous l'avez fait.

U. T. l'en t. t — Cette fraction de mois doit être négligée dans le décompte des primes mensuelles. Le compte établi par votre dépôt est exact et vous ne pouvez rien réclamer.

CURE DÉPURATIVE
tous les 2 ou 3 jours
un seul GRAIN de VALS
au repas du soir régularise
fonctions digestives,
purifie le sang.

Un lecteur du « Réveil », R. F. — C'est au 9e dragons qu'il appartient de liquider votre prime, si c'est bien là votre dernier corps d'affectation. Toutefois, pour éviter d'être renvoyé constamment de dépôt en dépôt, établissez une nouvelle demande d'indemnité sur un imprimé que vous fournira la mairie et envoyez-la directement au sous-secrétaire d'Etat de l'administration de la Guerre, 10, rue Saint-Dominique, à Paris.

Une veuve ennuyée à la Pécherie. — 1. Votre fils de la classe 19 ne peut bénéficier d'aucune majoration de classe pour sa démobilisation, car il fait partie de l'armée active. — 2. Vous pouvez prétendre à une allocation annuelle renouvelable de 800 francs, si vous êtes française et non inscrite au rôle de l'impôt général sur le revenu. Présentez-vous à la mairie qui établira le dossier à envoyer à l'Intendance, 18, rue Marais, à Lille.

H. A. 22 — Aucun délai n'est fixé pour le jugement définitif. Cela dépend des circonstances. Actuellement, comme l'autorité judiciaire est saisie de nombreuses affaires de ce genre, il faudra attendre votre tour, ce qui pourrait quelquefois durer longtemps.

Un lecteur roulé, 128. — 1. et 2. Vous ne pouvez vendre la voiture sans avoir mis en demeure votre débiteur de vous payer. Adressez-lui une lettre recommandée ou mieux, faites-le appeler en conciliation devant le juge de paix.

A. L. 92. — Votre locataire doit vous payer depuis janvier, puisqu'il possède des ressources suffisantes depuis cette époque. Néanmoins, comme il a été mobilisé, vous ne pouvez le poursuivre pendant un délai de six mois après la cessation des hostilités. Mais à cette époque, vous pourrez obtenir qu'il soit condamné à payer les termes besoin, appelez-le en conciliation devant la Commission arbitrale.

CRÉDIT DU NORD
SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 125.000.000. — 31.250.000 versés
SIÈGE SOCIAL A LILLE, 4, 6, 8, rue Jean-Roisin
SUCCURSALE DE PARIS, 24, 26, Boul. Malesherbes
COMPTES COURANTS D'ESCOMPTE ET DE CRÉDIT
Le CRÉDIT du NORD fait l'escompte du papier de commerce et des warrants, l'ouverture de crédits sur garanties et consent des crédits par avances de fonds, ou par acceptations sur des marchandises consignées ou sur des documents d'expédition.
Les comptes courants, alimentés par des opérations de cette nature, sont régis par des conditions à débattre.
LETTRES DE CRÉDIT
Le CRÉDIT du NORD délivre des lettres de crédit sur tous ses correspondants de France et de l'Etranger.
ÉCHANGE DE MONNAIE
Le CRÉDIT du NORD achète et vend les monnaies et billets étrangers.

Rikiki, de Marcq. — Vous avez droit aux primes mensuelles de 20 francs pendant votre séjour à l'hôpital. Par contre, vous n'avez droit à aucune prime depuis l'époque à laquelle vous avez été versé dans l'auxiliaire sans affectation. Vous ne pouvez prétendre à l'indemnité d'habillement attendu que vous avez été libéré du service avant l'armistice.

Un poilu démobilisé de Bruay, A. B. O. — En effet, vous ne pouvez prétendre à ce secours que si vous réintégrez votre commune d'origine.

Voilà des noix, V. B. — Oui, à condition toutefois d'avoir été libéré du service actif avant les hostilités.

L. M. R. Grand Aire. — Faites une demande à la mairie de votre commune en indiquant le montant de vos ressources et l'importance de vos charges de famille ; en cas de refus, adressez une réclamation au Préfet.

Réfugiés à B. G. T. — 1. Oui, mais vous pouvez demander au maire de vous procurer un autre logement, en attendant d'avoir trouvé autre chose, restez où vous êtes. — Le propriétaire est dans son droit. — 3. C'est possible. — 4. Faites des démarches pressantes pour tâcher de trouver autre chose.